

SCI MCJ IMMO 91

Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros

Siège social : 28 rue du Général de Gaulle 91610 Ballancourt-sur-Essonne

RCS EVRY – 939 191 441

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION COLLECTIVE DES ASSOCIÉS

Relative à la correction de l'adresse du siège social

L'an deux mille vingt-six,

Le **DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX**, soit le **02/07/2026**,

Les associés de la société civile immobilière MCJ IMMO 91 ont été consultés par écrit aux fins de statuer sur l'ordre du jour suivant.

ASSOCIÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- RODRIGUES Julien titulaire de 500 parts, soit 50% du capital ;
- BENAÏSSI Mustapha titulaire de 250 parts, soit 25% du capital.
- CASSIER-BENAÏSSI Cécilia titulaire de 250 parts, soit 25% du capital.

Les associés représentant l'intégralité des parts sociales, la collectivité des associés est régulièrement réunie et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Correction de l'adresse du siège social et modification corrélative des statuts.

RÉSOLUTION UNIQUE

Les associés constatent qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le procès-verbal de décision collective du 25/06/2026 relatif au transfert du siège social, l'adresse du nouveau siège ayant été indiquée par erreur comme « 30 rue du Général de Gaulle » au lieu de « 28 rue du Général de Gaulle ».

En conséquence, les associés DÉCIDENT de rectifier l'adresse du siège social de la société, à compter de ce jour, comme suit :

Adresse erronée : 30 rue du Général de Gaulle 91610 Ballancourt-sur-Essonne

Adresse corrigée : 28 rue du Général de Gaulle 91610 Ballancourt-sur-Essonne

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au : 28 rue du Général de Gaulle 91610 Ballancourt-Sur-Essonne. Il pourra être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision collective des associés. »

RÉSULTAT DU VOTE :

La résolution unique est adoptée à l'unanimité des associés représentant 100% des parts sociales.

FORMALITÉS :

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir les formalités suivantes :

- publication d'un avis de modification dans un journal d'annonces légales ;
- dépôt du dossier de modification au Guichet Unique (INPI) pour mise à jour du RCS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Sainte-Geneviève-Des-Bois, le 02/07/2026

RODRIGUES Julien 500 parts – 50% Signature : 	BENAISSI Mustapha 250 parts – 25% Signature : 	CASSIER-BENAISSI Cécilia 250 parts – 25% Signature : 
---	--	---